



TARIFICATION 2022/2023

L'Association La maison du parc, dans le cadre de son conventionnement avec la CAF et la MSA, calcule ses tarifs depuis le quotient des familles. L'association vous propose ainsi différentes tranches de quotient.

L'inscription aux services proposés ci-après se fait sous réserve de prendre une adhésion à l'association. L'adhésion familiale est fixée à 21 € pour l'année 2022/2023.

LE SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE

Périodes d'ouverture :

L'accueil périscolaire est ouvert sur la période scolaire. Il est donc ouvert du lundi au vendredi (mercredi exclus). Les horaires d'accueil se divisent en deux temps :

- ✓ Le matin : 07H00 à 09H00
- ✓ Le soir : 16H15 à 19H00

Tarification au quart d'heure (fonction du quotient familial) :

De 0 à 400	0,40 €
De 401 à 600	0,44 €
De 601 à 800	0,51 €
De 801 à 1000	0,55 €
De 1001 à 1200	0,59 €
De 1201 à 1400	0,60 €
De 1401 à 1600	0,61 €
1601 et +	0,62 €

Tarification supplémentaire :

Tous les matins, les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner à l'accueil périscolaire, sur demande des parents. Il est facturé 0.65 Euros.

L'après-midi, les goûters sont systématiquement donnés aux enfants afin de s'assurer que chaque enfant en ait un. Il est facturé 0.65 Euros.

Les mardis soirs, un service de « Transports aux sports » est proposé aux familles, pour emmener les enfants sur leurs lieux de pratique sportive. Il est facturé 2 Euros par mardi.



TARIFICATION 2022/2023

L'Association La maison du parc, dans le cadre de son conventionnement avec la CAF et la MSA, calcule ses tarifs depuis le quotient des familles. L'association vous propose ainsi différentes tranches de quotient.

L'inscription aux services proposés ci-après se fait sous réserve de prendre une adhésion à l'association. L'adhésion familiale est fixée à 21 € pour l'année 2022/2023.

LE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (MERCREDIS, PETITES ET GRANDES VACANCES)

Périodes d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et lors des vacances scolaires. Nous accueillons donc les enfants aux vacances d'octobre, de décembre, de février, d'avril ainsi qu'aux vacances estivales.

Les horaires d'accueil se divisent en deux temps : le temps « péricentre » et le temps « accueil de loisirs ».

Le temps « accueil de loisirs » lors des mercredis (07h30 à 19h00)

La tarification des mercredis se décline de trois manières différentes, selon que votre enfant soit présent :

- * sur une journée complète (07h30/19h00) ;
- * sur une demi-journée sans repas (07h30/12h00 ou 14h00/19h00) ;
- * sur une demi-journée avec repas (07h30/14h00 ou 12h00/19h00).

Le prix d'une journée complète est calculé en multipliant votre quotient familial par un taux d'effort de 1.35%.

Exemple : votre quotient familial est de 835 Euros, le prix de votre journée complète est de $835 \times 1.35\%$, soit 11.27 Euros (arrondi au centième).

Le prix d'une demi-journée avec repas équivaut à 80% du prix d'une journée complète.

Exemple : votre prix de journée complète est de 11.27 Euros, le prix de votre demi-journée avec repas est de $11.27 \times 80\%$, soit 9.01 Euros (arrondi au centième).

Le prix d'une demi-journée sans repas équivaut à 50% du prix d'une journée complète.

Exemple : votre prix de journée complète est de 11.27 Euros, le prix de votre demi-journée sans repas est de $11.27 \times 50\%$, soit 5.63 Euros (arrondi au centième).

Le prix d'une journée complète ne peut pas être inférieur à 4 Euros, ni supérieur à 22 Euros.

Exemple : votre quotient familial est de 126 Euros, le prix de votre journée complète est de $126 \times 1.35\%$, soit 4 Euros.

Une réduction « 2^{ème} » enfant de 10% et « 3^{ème} » enfant de 20% est appliquée dès lors que la fratrie est présente en même temps à la maison des enfants.

Tarifification supplémentaire :

Tous les matins, les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner à l'accueil périscolaire, sur demande des parents. Il est facturé 0.65 Euros.

Les mercredis, un service de « Transports aux sports et activités culturelles » est proposé aux familles, pour emmener les enfants sur leurs lieux de pratique sportive (associations communales) ou de musique (Association Triolet de retz - Chaumes en retz). Il est facturé 2 Euros par mercredi.

Le temps « accueil de loisirs » lors des petites et grandes vacances (09h00 à 17h00)

FORFAITS - PETITES ET GRANDES VACANCES

Forfait 1 jour			Forfaits					
Quotient familial	Coût à l'heure	1 jour	Quotient familial	Coût à l'heure	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
0 - 400	1,2667 €	8 Heures*	0 - 400	0,9000 €	16 Heures*	24 Heures*	32 Heures*	40 Heures*
De 401 à 600	1,7667 €		De 401 à 600	1,0500 €				
De 601 à 800	2,1417 €		De 601 à 800	1,2000 €				
De 801 à 1000	2,3917 €		De 801 à 1000	1,3500 €				
De 1001 à 1200	2,6417 €		De 1001 à 1200	1,5000 €				
De 1201 à 1400	2,7917 €		De 1201 à 1400	1,6500 €				
De 1401 à 1600	2,8917 €		De 1401 à 1600	1,8000 €				
1601 et +	3,0167 €	1601 et +	1,9500 €					

Réduction 2ème enfant : - 10 %

Réduction 3ème enfant : - 20 %

Tarifs habitants Hors communauté d'agglomération : + 5 € par forfait

* Les forfaits comprennent l'accueil des enfants de 09h00 à 17h00. Une tarification "péricentre" est appliquée en plus pour l'accueil du matin et du soir.

Les activités annexes à l'accueil de loisirs

	Péricentre*	Veillée	Nuitée	
Quotient familial	De 0 à 400	0,40 €	2,65 €	5,65 €
	De 401 à 600	0,44 €	2,70 €	5,70 €
	De 601 à 800	0,51 €	2,75 €	5,75 €
	De 801 à 1000	0,55 €	2,80 €	5,80 €
	De 1001 à 1200	0,59 €	2,85 €	5,85 €
	De 1201 à 1400	0,60 €	2,90 €	5,90 €
	De 1401 à 1600	0,61 €	2,95 €	5,95 €
	De 1601 et +	0,62 €	3,00 €	6,00 €

* Le péricentre comprend l'accueil des enfants le matin (07h30/09h00) et le soir (17h00/19h00).

Sur demande des familles, un petit déjeuner peut être proposé aux enfants et est facturé 0,65 €

Les sorties (car + entrées payantes) sont facturées 3 € supplémentaires